

Association Presqu'Ile Guérandaise Environnement
APIGE

(association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901)
Kerolivier 44410 ASSERAC tél:02 40 01 71 30

vendredi 4 février 2005

Monsieur Bernard BOUCAULT
Préfet de Région, Préfet de la Loire Atlantique
Hôtel de la Préfecture
6 quai Ceineray
44000 Nantes

Monsieur le Préfet

J'ai déjà eu l'occasion de vous informer, à titre personnel, des réflexions et des craintes que suscite le projet d'implantation d'une ferme éolienne sur la commune d'Assérac.

L'examen de ce projet étant inscrit à l'ordre du jour de la Commission Départementale des Sites et Paysages du 16 février prochain je me permets d'attirer à nouveau votre attention sur les incertitudes qu'il présente, en m'exprimant désormais au nom de l'Association Presqu'Ile Guérandaise Environnement dont je suis le président.

Je précise d'emblée que cette association n'entend pas contester systématiquement le développement de l'énergie éolienne. Son but est simplement de s'opposer à des projets étudiés sans concertation avec les riverains, au mépris de toute logique industrielle et sans respect de l'environnement dans la presqu'île guérandaise.

En effet la mairie d'Assérac n'a jamais dévoilé à ses administrés la teneur exacte du projet de ferme éolienne envisagé sur la commune. Lors de la seule réunion publique tenue sur le sujet il n'a pas été possible de poser de questions ou d'obtenir des informations.

En plus de ce manque d'information nous nous étonnons de constater que la société privée Ferme Eolienne d'Assérac, émanation des promoteurs du projet, a établi son siège social à la mairie d'Assérac. Par ailleurs la société THEOLIA, promoteur du projet indique dans sa documentation financière que 50 % des actionnaires de la Ferme Eolienne d'Assérac bénéficient d'une promesse de rachat de leurs parts jusqu'au 31 mars prochain. Nous ignorons qui sont ces actionnaires et quel prix de rachat leur a été garanti et dans quelles circonstances.

Ces éléments nous amènent à constater que la société THEOLIA et la mairie d'Assérac poursuivent, sans aucune concertation avec les habitants, un projet sur lequel ils entretiennent une réelle opacité.

Sans reprendre le débat de fond sur la justification de l'énergie éolienne subventionnée peut-on considérer que 4 éoliennes isolées en pleine campagne, situées sur des terrains non reliés entre eux et loin

de toute connexion avec le réseau électrique constituent un apport significatif à la production d'électricité dans notre pays, par ailleurs largement excédentaire?

Il semble également qu'un projet aussi marginal ne s'inscrive dans aucun plan cohérent de respect des obligations du protocole de Kyoto, lesquelles obligations, s'il s'avère que l'éolien peut y apporter une réponse, seront beaucoup mieux remplies par des projets d'une autre ampleur tel celui envisagé en offshore à La Banche. On peut également citer à titre d'exemple de projet cohérent celui qui prévoit l'implantation de 170 éoliennes sur la zone industrielle de Fos dans les Bouches du Rhône.

Le Député Maire du Croisic et le Président de Cap Atlantique ont déjà eu je crois l'occasion de vous faire part de points de vue identiques sur ce sujet qui les concernent directement.

Pour ce qui touche au respect de l'environnement dans la presqu'île Guérandaise nous soulignons que les habitants d'Assérac, résidents et vacanciers, profitent avec bonheur d'un paysage campagnard préservé de nuisances, atout qui devient rare dans les communes environnantes.

Ce caractère rural du paysage leur semble cautionné et garanti par la proximité du Parc de Brière, par les acquisitions du Conservatoire du Littoral (très récemment encore l'étang du Pont de Fer) et par les perspectives offertes par NATURA 2000.

Il est incompréhensible que la municipalité soit prête à sacrifier ce patrimoine communal au profit d'un projet aussi peu lisible que celui de la ferme éolienne d'Assérac.

Pour votre complète information sur le point de vue des riverains une analyse très détaillée des incertitudes et des risques que présente ce projet vous a été adressée par Monsieur Henri de Lepinay propriétaire à Assérac.

Pour l'ensemble des raisons que cette lettre ne fait qu'évoquer, et qui toutes justifieraient des développements que nous sommes prêts à fournir à vos services, nous tenons à porter à votre connaissance que l'APIGE est résolue à s'opposer au projet de ferme éolienne à Assérac et est déterminée à utiliser pour ce faire toutes les voies de droit que permettrait la loi.

Espérant avoir contribué à votre information sur la manière dont est ressenti ce projet par les Asséracais les plus directement concernés, je vous demande de bien vouloir croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président

Christophe de Bailliencourt

C/c : Monsieur Jean Pierre Laflaquière, Secrétaire Général de la Préfecture
: Monsieur Jean Marc Falcone, Sous Préfet de Saint Nazaire
: Monsieur Christophe Priou, Député Maire du Croisic
: Monsieur Yves Métaireau, Président de Cap Atlantique